

PÔLES DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE

QUAND L'OXYGÈNE VIENT À MANQUER...



5 Février 2015

Pour **F.O.-DGFIP**, le contrôle fiscal, toujours très largement médiatisé, doit être appréhendé au sens large : une chaîne de processus interdépendants les uns des autres. L'une de ses composantes, la programmation, est une mission essentielle reposant notamment sur les PCE.

Ces services connaissent actuellement une crise encore jamais atteinte. De par la diversité des missions confiées aux PCE et leur accroissement, de par l'impact des suppressions d'emplois et du fait de l'obsolescence du parc informatique et de l'ergonomie applicative, les agents concernés n'en peuvent plus.

Dans ce contexte, la tentation est grande pour les agents d'accepter, voire de demander, à ne plus assurer l'intégralité des missions, y compris celles concernant le contrôle.

Le raisonnement est le même que s'agissant de la diminution des plages horaires d'ouverture au public dans les postes. **F.O.-DGFIP**, tout en comprenant la situation dans laquelle sont les structures ainsi que le sentiment des personnels, dénonce la fragilisation de la DGFIP qui résulterait du choix de ces orientations.

Pour les agents asphyxiés, ces « bulles d'oxygène » seront forcément très éphémères !

Pour F.O.-DGFIP la solution est l'arrêt des suppressions d'emplois, un volume d'emplois correspondant aux enjeux et la dotation normale des budgets de fonctionnement !

En prétendu remède aux suppressions d'emplois, la Direction Générale répond par le resserrement du réseau et l'abandon de missions. **F.O.-DGFIP** dénonce là encore des opérations de réorganisations fondées sur la concentration des structures, leur départemen-

talisation, voire leur interrégionalisation.

À titre d'exemple, le département de la Vendée qui dispose de 6 implantations de PCE, n'en aura bientôt plus que 2 (CTL du 3 octobre 2014).

Pour mémoire, il existe aujourd'hui 370 implantations PCE, correspondant à 2 904 emplois pourvus au niveau national ... Les impacts en termes de mobilité, consentie ou forcée, sont à venir.

Les impacts en termes de mobilité, consentie ou forcée, sont à venir

Pour **F.O.-DGFIP**, l'élaboration de protocoles clairs définissant les limites de compétence entre les différents services et postes est indispensable (gestion, PCE, BDV, SPF Enregistrement ...).

Pour le Syndicat, qu'une réflexion sur le contrôle des dossiers complexes et l'approche patrimoniale soit engagée n'a rien d'absurde. Il ne faut cependant pas que cela se fasse au détriment des autres services de contrôle et de programmation.

Le Syndicat F.O.-DGFIP réaffirme avec force et vigueur ses résolutions de congrès :

- ▶ il exige des moyens nécessaires à l'accomplissement normal de l'ensemble des missions à proximité des usagers, redevables et contribuables,
- ▶ il rejette toute hiérarchisation des missions ou des enjeux,
- ▶ il affirme la nécessaire conservation de la proximité géographique des implantations des services de contrôle et de gestion,
- ▶ il revendique des moyens humains, matériels et juridiques à la hauteur des enjeux considérés.